

A Blois, le 21 octobre 2016

COMPTE-RENDU DU CTL DU 20 OCTOBRE 2016

Le 20 octobre 2016 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : bilan de la campagne IR 2016 ; présentation de l'application de contrôle fiscal MEMO ; bilan de la campagne de notation 2016 ; création de communes nouvelles (points pour information) ; les ponts naturels 2017 (pour avis) ; questions diverses.

Bilan de la campagne IR 2016 : la Direction est très satisfaite des conditions de déroulement de la campagne IR, du 13 avril au 31 mai (date butoir de dépôt de la télédéclaration), insistant sur une augmentation du nombre de télédéclarants et une certaine stabilité de l'accueil physique par rapport à l'année précédente. Nous constatons que la charge de travail reste importante puisque si la réception physique s'est effectivement stabilisée, les sollicitations par téléphone ont fortement augmenté (+ 22 %) en partie en raison de nombreux appels de contribuables demandant de l'aide pour télédéclarer, alors que les agents n'ont eu qu'une e-formation pour s'y préparer. Si nous ajoutons les appels n'aboutissant pas (11 %) à ceux terminant sur la boîte vocale (51 % dont une bonne partie perdus), faute de personnels, plus de la moitié des communications restent sans suite, d'où une augmentation de l'accueil physique ! Par contre, aucune statistique n'indique le nombre de mails reçus pendant la campagne, alors que ces sollicitations ont forcément augmenté. Autre constat, si les usagers commencent dès cette année à se voir contraindre à télédéclarer (pour les RFR supérieurs à 40.000 €, l'année prochaine le chiffre sera baissé à 28.000 €), et malgré toute la publicité et les incitations diverses pour le faire, le taux de télédéclarants dans le département n'est que de 41 % (contre 49 % au niveau national), dénotant à la fois une inégalité dans la couverture d'accès à internet, une inaccessibilité à ces nouvelles technologies pour de nombreux contribuables (en particulier les personnes âgées et celles en grande précarité) mais aussi une réticence naturelle à utiliser un système en ligne (ne serait-ce que pour des raisons de sécurité des données informatiques). L'obligation pour tous d'y souscrire d'ici 2019, couplée au prélèvement à la source, ne sera pas sans poser de problèmes.

Présentation de l'application de contrôle fiscal MEMO : en remplacement de RIALTO Investigations, finalement reconnu non concluant par la DG, l'administration met en place une nouvelle application, MEMO, à compter du 1^{er} janvier 2017 en BDV et PCE, afin de mémoriser les travaux effectués et formaliser les liaisons entre les différents intervenants du contrôle et en assurer le suivi (vérificateur, chef de brigade, division du contrôle fiscal). MEMO sera utilisable à distance d'où le déploiement, dès ce mois de décembre, d'un accès à distance au système (par des clés 3G) pour tous les vérificateurs de la BDV (et une pour le PCE) avec un abonnement par clé. Les formations se tiendront en novembre 2016 pour les deux services concernés. L'application sera chronophage pour les vérificateurs par l'alimentation de 7 pages avec parties obligatoires et facultatives, et le système sera bien plus lourd que l'actuel, basé avant tout sur la confiance.

Bilan de la campagne de notation 2016 : il s'agissait simplement de la présentation de la répartition des DKM (Dotation Capital Mois) par grades et par services. La règle des quotas (70 % d'obtention de réductions de 1 et 2 mois) a été respectée de manière plus ou moins égale selon les services. Il y eut six recours hiérarchiques (1 A, 1 B et 4 C, avec deux demandes d'entretien) pour quatre recours en CAPL (1 A et 3 C) et un en CAPN.

Création de communes nouvelles : du fait de la baisse continue des dotations de l'Etat, les communes se voient contraintes de fusionner pour une mutualisation de leurs services. Dans le Loir-et-Cher, six communes nouvelles auront un effet fiscal au 1/1/2017 : Beauce-la-Romaine, regroupant 7 communes, Montrichard-Val de Cher (2), Valencisse (3), Valloire (3), Oucques-la-Nouvelle (4) et Veuzain (2). Concernant Oucques-la-Nouvelle, deux anciennes communes (Baigneaux et Ste-Gemmes) continueront de dépendre du SPF de Vendôme, tandis que les deux autres (Beauvilliers et Oucques) dépendront du SPF de Blois, et resteront dans un premier temps séparées dans FIDJI.

Les ponts naturels 2017 : la Direction a retenu deux ponts : le vendredi 26 mai et le lundi 14 août.

Nous nous sommes abstenus au moment du vote car même si ces ponts obligatoires permettent aux agents désireux d'en bénéficier d'être assurés de pouvoir les prendre, cela reste une contrainte sur l'utilisation des jours de congé.

Questions diverses : Nous sommes intervenus sur le transfert au 1/9/2016 de la mission du contrôle de la **redevance TV** des professionnels de la plate-forme dédiée de Chartres (supprimée) vers les PCE départementaux, sans renfort de personnel. Une allocation complémentaire de fonctions (ACF) était attribuée aux inspecteurs effectuant le contrôle de la redevance, conformément aux dispositions prises dans le cadre du régime indemnitaire fusionné. Or, le transfert de charge n'a pas été suivi par un transfert de cette ACF. Une fois encore, l'alignement se fait par le bas !

Nous sommes également intervenus sur la dernière lubie de la DGFiP : **l'accueil personnalisé sur rendez-vous** avec un agenda géré par internet, qui doit se mettre en place début 2017. Les usagers des SIE et surtout des SIP auront la possibilité de prendre un rendez-vous par internet, via leur espace personnel, et d'être reçus avec une préparation de leur dossier. Cependant, rien n'a encore été finalisé : qui, comment, quand ? La question sera étudiée dans un prochain CTL, a priori en début d'année prochaine. Cela rentre dans la logique de la « désintoxication » de l'usager de l'accueil physique.

Nous sommes intervenus sur la **réorganisation du service des Domaines**. Au 1^{er} septembre 2017, des Pôles d'Evaluation Domaniale seront créés, dont trois pour la région Centre, le Loir-et-Cher étant rattaché à l'Eure-et-Loir. Les deux emplois A d'évaluateurs seront donc transférés à Chartres sans que les deux cadres concernés ne disposent même d'une priorité s'ils souhaitaient suivre la mission. Des Pôles de Gestion Domaniale seront créés au niveau régional avec maintien provisoire d'un service local de gestion. De nombreuses questions restent en suspens, comme les orientations métier ou les garanties de maintien à résidence des agents concernés. M. Le Buhan attend le CTR Emplois du 24/11 prochain pour prendre sa décision. Un CTL sera fixé ultérieurement. Encore une réorganisation qui éloigne les agents du terrain et n'aura d'autre but que de rendre des emplois.

La Direction avait l'intention d'installer une **alarme sur le site de Romorantin** au 1/1/2017. Compte tenu du prix trop élevé du devis, rien n'a été finalisé à ce jour.

Nous avons évoqué la suppression au 1/6/2017 du **self de Romorantin** dans sa forme actuelle. Mme Riolet assurera le service jusqu'à cette date. Il avait été initialement prévu que les agents se rendent à la MAJO, restaurant interprofessionnel. Or, ladite structure est trop éloignée de l'hôtel des finances. Une autre possibilité, le foyer Serrault, plus proche (5 mn à pied), est actuellement à l'étude. Une convention a été proposée. A défaut de convention, les agents bénéficieront de chèques restaurants. La salle de restauration de l'HDF sera maintenue pour les agents avec un frigo et un four à micro-ondes.

Enfin, nous sommes intervenus sur la question des **frais de remboursement kilométriques** en particulier pour les services de contrôle. La Direction considère que lorsqu'il y a un déplacement sur une commune de la même agglomération avec des transports en commun, il n'y a pas de frais de repas et le remboursement se fait au prix du ticket de bus. Nous demandons à ce que soient pris en compte les kilomètres réels parcourus par les collègues concernés lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel, conformément à une note DG de 2014. M. Le Buhan répond qu'une réunion se tiendra avec les chefs de service concernés (BDV, PCE, BCR) et une réponse sera validée dans un prochain CTL.